NATIONS UNIES **A**

Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/CONF.191/IPC/1
22 mai 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Comité préparatoire intergouvernemental
de la troisième Conférence des Nations Unies
sur les pays les moins avancés
Première session
New York, 24 juillet 2000
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

3. Préparation de fond de la Conférence

   a) Examen des progrès de la préparation de la Conférence

   b) Évaluation des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action pendant les années 90 au niveau des pays

4. Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

5. Règlement intérieur provisoire de la Conférence

6. Questions diverses

7. Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental

GE.00-51074 (F)

II. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Introduction

1. En application du paragraphe 2 de la résolution 54/235 de l'Assemblée générale, la première session du Comité préparatoire intergouvernemental de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés se tiendra du 24 au 28 juillet 2000 au Siège de l'ONU, à New York. La deuxième session aura lieu au cours du premier trimestre de 2001 à New York. Le Comité préparatoire intergouvernemental assurera la préparation de fond de la Conférence et examinera notamment les progrès de cette préparation et les résultats de la mise en œuvre du Programme d'action pendant les années 90 au niveau des pays. Il examinera également le règlement intérieur provisoire de la Conférence et les questions d'organisation des travaux de la Conférence.

Point 1 : Élection du Bureau

2. Suite aux consultations tenues avec les coordonnateurs régionaux et compte tenu des renseignements fournis par le Secrétaire général de la Conférence au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à sa vingt-quatrième réunion directive, il est proposé que le Bureau du Comité préparatoire intergouvernemental soit constitué de dix membres, à savoir un président, huit vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. En outre, le Président du Conseil du commerce et du développement, l'Union européenne, hôte de la Conférence, et le coordonnateur des PMA seraient pleinement associés aux travaux du Bureau en tant que membres de droit.

3. Au cas où le Comité préparatoire intergouvernemental déciderait de constituer des groupes de travail, les présidents de ces groupes seraient choisis parmi les huit vice-présidents.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

4. L'ordre du jour provisoire a été établi à la suite de consultations, conformément à l'usage et en application de la résolution 54/235 de l'Assemblée générale.

5. Le secrétariat présentera des suggestions concernant l'organisation des travaux, ainsi qu'un calendrier indicatif des séances au début de la session.

Point 3 : Préparation de fond de la Conférence

6. Pour l'examen de ce point, le Comité préparatoire intergouvernemental sera saisi des programmes d'action nationaux, des rapports des réunions préparatoires d'experts et des rapports des consultations interorganisations et des réunions du Forum consultatif pour la préparation de la Conférence.

7. On trouvera ci-après le détail de cette documentation :

a) Rapports des trois réunions préparatoires d'experts, une pour les PMA africains anglophones (Addis-Abeba (Éthiopie), 27-29 mars 2000) (A/CONF.191/IPC/2), une pour les PMA de la région de l'Asie et du Pacifique (Katmandou (Népal), 3-5 avril 2000) (A/CONF.191/IPC/3), et une pour les PMA africains francophones et Haïti (Niamey (Niger),

18-20 avril 2000) (A/CONF.191/IPC/4). L'objectif de ces réunions était d'établir des contributions à la préparation au niveau national, à la préparation de la Conférence et à la Conférence elle-même;

b) Rapports des première, deuxième et troisième consultations interorganisations sur la préparation de la Conférence. L'objectif de ces consultations est d'assurer la mobilisation et la coordination totales de tous les organes, organismes et organisations compétents du système des Nations Unies, ainsi que d'autres institutions compétentes, pour la préparation et le suivi de la Conférence;

c) Rapports des première, deuxième et troisième réunions du Forum consultatif pour la préparation de la Conférence. Le Forum consultatif a été institué par le Secrétaire de la Conférence pour favoriser le dialogue et la formation de consensus entre les organismes et institutions des Nations Unies et les autres parties intéressées;

d) Note du secrétariat sur les contributions d'organisations et d'institutions à la préparation de la Conférence;

e) Projets de programme d'action national établis par les gouvernements des pays les moins avancés, mis à la disposition du Comité pour observations en vue de la finalisation de ces programmes;

f) Documents d'information générale :

i) Note thématique établie par le secrétariat;

ii) *Les pays les moins avancés, Rapport 1999* (UNCTAD/LDC/1999);

iii) *Rapport sur le commerce et le développement, 1999* (UNCTAD/TDR/1999);

iv) Note d'information sur les progrès de la mise en œuvre du Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce (par. 8 de la résolution 54/235 de l'Assemblée générale).

Point 4 : Ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

8. Le projet d'ordre du jour provisoire de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été établi par le secrétariat de la Conférence, conformément à la résolution 54/235 de l'Assemblée générale, et porte la cote A/CONF.191/IPC/L.1. Le secrétariat fera distribuer des propositions et un tableau concernant l'organisation des travaux de la Conférence, y compris les réunions parallèles.

Point 5 : Règlement intérieur provisoire de la Conférence

9. Le projet de règlement intérieur provisoire de la Conférence porte la cote A/CONF.191/IPC/L.2; le texte en a été établi à partir du règlement intérieur normalement applicable aux conférences qui se tiennent sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

Point 6 : Questions diverses

Point 7 : Adoption du rapport du Comité préparatoire intergouvernemental

10. Le rapport du Comité préparatoire intergouvernemental sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session et à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001.